



Possibilité de retraite à 60ans

Par **cheribibi**, le **13/01/2012** à **01:37**

Bonjour,

Né le 19/08/1953, j'ai actuellement 166 trimestres assimilés et 158 cotisés.

J'ai commencé à travailler jeune, 6 trimestres avant 17 ans.

J'ai ensuite de 1974 à 2010 travaillé dans le secteur électronique en horaire de nuit (environ 30 ans) et le reste en 3x8 et 2x8.

Je suis au chômage depuis aout 2010, date à laquelle, j'ai été licencié en raison d'un plan économique.

Je n'ai pas de signe apparent de handicap mais je pense sincèrement que ma carrière a été pénible et je suis usé physiquement.

Pourrais-je bénéficier d'un départ à la retraite à 60ans dans le cadre de la pénibilité?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **pat76**, le **13/01/2012** à **17:22**

Bonjour

Vous avez vu avec la caisse de retraite dont vous dépendez si vous pouvez faire valoir vos droits à la retraite?